



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers

Question écrite n° 48257

## Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation d'infirmières diplômées travaillant au sein de l'hôpital public qui veulent devenir puéricultrice. À ce jour, les hospices civils acceptent la mise en disponibilité mais sans aucun financement concernant la formation, laissant de plus à l'infirmière le soin de payer l'intégralité de ses frais de scolarité, alors que dans le privé, le droit au congé formation est financé par le Fongecif et les frais de scolarité pris en charge. Il lui demande, devant cette situation inégalitaire, les mesures qu'elle compte prendre pour y remédier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Braillard](#)

**Circonscription :** Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48257

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 janvier 2014](#), page 755

**Question retirée le :** 13 mai 2014 (Fin de mandat)